

Echelles de rémunération des titulaires – classe normale (sauf agrégés)

Echelon détenu	Montant annuel brut
7 ^{ème} échelon	500 €
6 ^{ème} échelon	500 €
5 ^{ème} échelon	700 €
4 ^{ème} échelon	900 €
3 ^{ème} échelon	1 250 €
2 ^{ème} échelon	1 400 €

Echelles de rémunération des maîtres délégués

Indice brut détenu	Montant annuel brut
de 502 à 591	400 €
501	450 €
de 472 à 500	500 €
De 470 à 471	550 €
de 443 à 469	600 €
442	650 €
de 413 à 441	700 €
de 409 à 412	750 €
Inférieur ou égal à 408	800 €

[Convertir les indices bruts en indices majorés](#)